



Licence Histoire et droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Histoire et droit. 2010, Université d'Artois. hceres-02035508

HAL Id: hceres-02035508

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035508>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Rapport d'évaluation d'une mention de licence Vague D

Université : UNIVERSITE D'ARTOIS
N° demande : S3100018516
Domaine : DROIT, ECONOMIE, GESTION
Mention : HISTOIRE ET DROIT

Appréciation générale :

La licence Histoire et Droit proposée par l'Université d'Artois vise l'acquisition d'une double compétence, les enseignements étant répartis entre matières fondamentales de la discipline Histoire et de la discipline juridique de façon égale. Les premiers développent la culture générale, les seconds une compétence plus professionnelle. A ces enseignements sont ajoutés des enseignements additionnels en langue et TIC. La licence Histoire et Droit a pour objectif de permettre aux étudiants d'histoire, notamment, d'être mieux préparés aux exigences du monde contemporain et d'être compétitifs pour la préparation des concours de la fonction publique territoriale.

Sans méconnaître l'intérêt de formations bi-disciplinaires, le parcours proposé n'est pas convaincant. Les débouchés potentiels des étudiants et les modalités d'insertion professionnelle à l'issue de cette formation, ou encore l'organisation de passerelles et réorientations, ne sont pas étayés assez précisément. De plus, la plus-value apportée par cette formation aux formations traditionnelles et mono-disciplinaires n'est pas évidente. Ainsi, la rencontre des deux disciplines pourrait, par exemple, faire l'objet de modules spécifiques, de procédures d'accompagnement des étudiants et d'organisations pédagogiques dépassant le simple collage de l'existant dans chaque composante.

Les points les plus forts :

1-	Bi-disciplinarité.
2-	
3-	

Les points les plus faibles :

1-	Insertion professionnelle.
2-	Absence de stage, absence de professionnels du droit.
3-	Encadrement pédagogique.

Recommandations :

Les différents aspects liés à l'insertion professionnelle (débouchés, UE spécifiques, intervention de professionnels) devraient être plus largement développés. L'organisation et le fonctionnement du partenariat entre les deux facultés sont à expliquer (gestion des enseignements bi-sites, fonctionnement de commissions existant actuellement dans chaque faculté, harmonisation des règles de compensation, mise en place de dispositifs d'information lourds pour une formation atypique). Des enseignements concernant les systèmes juridiques des pays frontaliers seraient utiles. Il conviendrait de développer les enseignements de méthodologie du travail universitaire et des méthodes d'analyse et de commentaire de documents. Certains éléments devraient être mieux renseignés (articulation cours magistraux/travaux dirigés, règles de compensation, fonctionnement de l'équipe pédagogique, nombre d'ECTS du S3).
Le dossier ne permet pas de bien vérifier la pertinence de cette création.

Echelle d'appréciation (cf. feuille "Signification de la notation")

A+ : répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation ;

A : répond très bien ou bien aux critères d'évaluation ;

B : répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation ;

C : répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.

Notation (A+, A, B, C) : C

Signification de la notation pour l'évaluation des licences

La synthèse d'une expertise ne se limite pas à l'utilisation d'une échelle de notation qui ne traduirait rien d'autre qu'une simple gradation dans la qualité de dossiers examinés ; elle doit éviter une présentation réductrice de leur valeur. Les formations n'étant pas universellement comparables, la rédaction du paragraphe « appréciation générale » devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit l'expert à positionner le dossier dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ». En effet, chacune de ces quatre catégories peut correspondre à des situations très différentes dont on fournit ci-après quelques exemples-type. Néanmoins, le paragraphe « appréciation générale » doit être considéré indissociable de *la lecture minimale* de la synthèse.

La notation « A+ » signifie

- Cette formation répond de façon très satisfaisante à tous les critères d'évaluation.

La notation « A » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond très bien ou bien aux critères d'évaluation.
- La formation est excellente ou très bonne, elle répond de façon satisfaisante ou *très* satisfaisante sur la plupart des critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles qui *doivent être corrigés* pour rejoindre réellement la catégorie des formations d'excellence.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement très bons, sans point faible rédhibitoire, mais pas suffisamment de points forts remarquables pour compenser réellement ses quelques points faibles mineurs.

La notation « B » peut signifier

Soit :

- Cette formation répond assez bien ou moyennement aux critères d'évaluation.
- La formation est *bonne, voire très bonne*, elle répond de façon satisfaisante ou même *très* satisfaisante sur plusieurs critères d'évaluation, mais elle présente un nombre restreint de points faibles importants qui *doivent être corrigés impérativement*.
- L'existence de cette formation est tout à fait justifiée, mais elle présente des points faibles importants qui doivent être *impérativement* corrigés.
- Les différents critères d'évaluation sont globalement moyens ou bons, sans points faibles totalement rédhibitoires, mais pas suffisamment de points forts.

La notation « C » peut signifier

Soit :

- Cette mention répond de façon insatisfaisante aux critères d'évaluation.
- Cette formation présente trop de points rédhibitoires.
- Cette formation ne présente pas ponctuellement d'aspects totalement rédhibitoires, mais elle ne répond que très médiocrement à de trop nombreux critères d'évaluation.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée au niveau local ou régional compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives ou mieux adossées à la recherche, sur le même site.